

KBLux: le client victorieux face au fisc

► Le tribunal de première instance a reconnu le caractère non probant des documents attribués à la KBL.

► Nouvelle victoire d'un contribuable contre l'Etat.

Le tribunal de première instance de Bruxelles vient de donner raison à un contribuable belge qui, soupçonné d'avoir un compte à la Kredietbank Luxembourg (KBL), contestait le supplément d'impôts exigé par l'administration fiscale. Cet été déjà, un autre contribuable belge avait obtenu gain de cause face à l'Etat. Un tribunal néerlandais a prononcé, il y a quelques semaines, un jugement qui va dans ce sens.

Le contribuable, défendu par l'avocat bruxellois M^e Thierry Afschrift, contestait la valeur probante des documents qu'a utilisée l'administration fiscale pour demander un supplément d'impôts d'environ 1,88 million d'euros (76 millions de francs belges pour les exercices 94, 95, 96 et 97).

Document non daté

Sont donc sujettes à caution les fameuses microfiches qui, après avoir été dérobées à la KBL par des ex-employés, sont arriyées dans les mains de la justice belge et ont été utilisées par l'administration fiscale. M^e Afschrift a fait notamment valoir qu'il s'agissait d'un "document non daté, établi sur feuille vierge de format A4, sans

en-tête ni intitulé ni cachet ni signature".

L'Etat a toutefois encore la possibilité de faire appel de ce jugement. Normalement, il doit le faire au plus tard dans les trente jours qui suivent la signification du jugement (signification qui peut encore prendre des semaines). Mais il ne doit pas d'office attendre celle-ci pour le faire. Il était trop tard vendredi pour avoir une réaction de l'administration fiscale.

Ce jugement favorable au contribuable devrait être une nouvelle plutôt encourageante pour les 200 à 300 autres contribu-

bles soupçonnés d'avoir un compte à la KBL qui ont aussi porté l'affaire en justice. Quant à tous ceux (la grande majorité des 9000 personnes qui se retrouvaient sur les microfiches) qui avaient conclu un accord avec le fisc, ils ne peuvent faire valoir les derniers jugements pour tenter un recours.

Et l'enquête?

Reste à savoir dans quelle mesure ces jugements auront un impact sur l'enquête KBL à proprement parler, qui a conduit à 27 inculpations rien qu'à la banque luxembourgeoise (dont no-

tamment celle de l'ancien président Damien Wigny) et dont les réquisitions sont attendues pour la fin de l'année. "Ces jugements n'en auront peut-être pas. Pour qu'ils en aient, il faudrait que le tribunal prenne position sur la légalité de la possession des documents", explique M^e Afschrift. C'est là, on le sait, un des nœuds du problème (mis d'ailleurs en avant par le comité P suite à la plainte déposée par la KBL). Cela devrait aussi, du reste, être un des arguments de M^e Afschrift si l'Etat interjetait appel.

Ariane van Caloen



■ Il n'est pas évident que les jugements favorables aux contribuables aient un impact sur l'enquête KBL.